

Section 3:

Résolutions et Recommandations de l'Internationale de l'Education sur la Promotion et l'Education à la Santé pour la Prévention du VIH

- **SIDA: Sauver les enfants et les enseignants. Réunion du Bureau Exécutif, Internationale de l'Education, 25-27 janvier 2000, Bruxelles (Belgique)**
- **Promotion de la Santé et Education à la Santé à l'Ecole. Résolution de l'Internationale de l'Education, Second Congrès Mondial, 25-29 juillet, 1998, Washington, D.C. (Etats-Unis)**
- **"Education à la Santé et Prévention du VIH/SIDA à l'Ecole." Conférence internationale de l'Internationale de l'Education, 24-25 & 26 juillet 1995, Harare (Zimbabwe)**
- **Education à la Santé et Prévention du VIH/SIDA et des Comportements Dangereux pour la Santé. Résolution de l'Internationale de l'Education, Premier Congrès Mondial, 19-23 juillet, 1995 Harare (Zimbabwe)**

Internationale de l'Education (IE) et Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

MANUEL DE FORMATION ET DE DOCUMENTATION DE REFERENCE SUR L'EDUCATION A
LA SANTE ET LA PREVENTION DU VIH/SIDA ET DES IST A L'ECOLE

SIDA: SAUVER LES ENFANTS ET LES ENSEIGNANTS

REUNION DU BUREAU EXECUTIF, INTERNATIONALE DE L'EDUCATION

25-27 janvier 2000, Bruxelles (Belgique)

Le Bureau exécutif de l'Internationale de l'Education réuni en janvier 2000 a réitéré sa profonde préoccupation concernant les ravages humains, économiques et sociaux de la pandémie du SIDA dans le monde et tout particulièrement en Afrique et s'est félicité que le Conseil de Sécurité des Nations Unies se soit récemment exprimé sur cette question.

Il a réaffirmé sa conviction que l'école est le lieu irremplaçable dont un pays dispose pour améliorer aussi bien la santé que l'éducation, tout en notant que beaucoup d'écoles dans le monde entier ne jouent pas un rôle significatif dans la prévention du SIDA en dépit de l'évidence que: 1) les jeunes, et particulièrement les filles, âgés de 10 à 24 ans représentent 50% des infections apparaissant après la petite enfance; 2) le VIH et le SIDA affectent de manière significative les enseignants; et 3) des évaluations rigoureuses des efforts de prévention menées au niveau des établissements scolaires prouvent à l'évidence que les programmes de prévention menés à l'école peuvent réduire les risques d'infection sans pour autant encourager les relations sexuelles précoces.

Il a lancé un appel à tous les enseignants et les enseignantes pour qu'ils ne ménagent aucun effort et fassent pression sur leur gouvernement afin de mettre en œuvre une politique de prévention et d'éducation intégrant une véritable éducation à la sexualité, ainsi que des programmes de formation des personnels enseignants intégrant l'utilisation de méthodes appropriées pour éduquer à la santé, à la prévention du SIDA et aux "life skills" (aptitudes et compétences à se prendre en charge).

Enfin concernant l'accès aux traitements, l'IE demande instamment:

- aux gouvernements et aux firmes pharmaceutiques de mettre tout en œuvre pour que les médicaments puissent être financièrement accessibles à tous;
- aux organisations membres de faire pression sur leur gouvernement pour que l'accord "TRIPS" soit rouvert à la discussion à l'OMC afin de s'assurer que les droits des gouvernements à produire des médicaments génériques lorsqu'il y a urgence en matière de santé publique soient garantis et que les pays concernés ne soient pas soumis en retour à des sanctions.

L'Internationale de l'Education en appelle à tous les gouvernements, à toutes ses organisations et à l'ensemble de leurs membres afin qu'ils agissent en toute responsabilité pour que l'école soit un lieu sain et sûr offrant un cadre capable d'assurer une protection contre la maladie et toutes les formes de violences, un lieu accueillant pour apprendre, travailler et vivre ensemble.

Internationale de l'Education (IE) et Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

**MANUEL DE FORMATION ET DE DOCUMENTATION DE REFERENCE SUR L'EDUCATION A
LA SANTE ET LA PREVENTION DU VIH/SIDA ET DES IST A L'ECOLE**

PROMOTION DE LA SANTE ET EDUCATION A LA SANTE A L'ECOLE

RESOLUTION DE L'INTERNATIONALE DE L'EDUCATION, SECOND CONGRES MONDIAL, SOUMISE PAR LE BUREAU EXECUTIF

25-29 juillet 1998, Washington, DC (Etats-Unis)

**Le Second Congrès Mondial de l'Internationale de l'Education, réuni à
Washington D.C. (Etats-Unis) du 25 au 29 juillet 1998 :**

1. **Profondément préoccupé** par l'expansion rapide des maladies infectieuses et transmissibles qui constituent des menaces énormes pour un développement humain sain sur l'ensemble de la planète pouvant nuire à la stabilité sociale, économique voire politique des nations;
2. **Particulièrement inquiet** devant le nombre de plus en plus important d'enfants et d'adolescents confrontés à des situations particulièrement difficiles les exposant à de nombreux risques pour leur santé;
3. **Convaincu** que l'éducation et la santé se complètent et se renforcent mutuellement;
4. **Convaincu** que l'école est le lieu irremplaçable et le plus rentable dont un pays dispose pour améliorer aussi bien la santé que l'éducation;
5. **Considérant** que l'état de santé affecte l'apprentissage et la réussite scolaire et que l'éducation à la santé doit donner aux enfants les compétences essentielles leur permettant d'effectuer des choix et d'adopter des comportements qui conditionneront leur santé pour toute la vie;
6. **Rappelant** la déclaration commune "Education et santé: une alliance pour le développement" signée avec l'Organisation mondiale de la Santé(OMS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), à l'occasion de la 45ème Conférence internationale de l'éducation en 1996;
7. **Considérant** "l'initiative mondiale pour la santé à l'école" lancée par l'OMS comme une initiative pertinente qui doit permettre d'accroître le nombre d'établissements scolaires "attachés à la promotion de la santé";
8. **Rappelant** la Déclaration de Jakarta sur la promotion de la santé au XXIème siècle adoptée en juillet 1997 qui réaffirme que la santé est un droit fondamental de l'être humain et un facteur indispensable au développement économique et social;

Internationale de l'Education (IE) et Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

MANUEL DE FORMATION ET DE DOCUMENTATION DE REFERENCE SUR L'EDUCATION A
LA SANTE ET LA PREVENTION DU VIH/SIDA ET DES IST A L'ECOLE

9. **Se féliciter** que l'IE ait été invitée par ONUSIDA à devenir un des partenaires de la Campagne mondiale 1998 de lutte contre le SIDA qui vise les jeunes de moins 24 ans.

A. Le Congrès demande instamment aux Etats:

1. **d'adopter** et de mettre en œuvre des politiques globales et concertées de développement de la santé;
2. **de renforcer** les politiques et les ressources à l'appui de la promotion de la santé à l'école;
3. **de promouvoir** activement une politique globale d'éducation à la santé intégrant la prévention du VIH/SIDA et des MST, notamment par la mise en place d'une véritable éducation à la sexualité;
4. **de renforcer** et élargir des partenariats pour la santé fondés sur la solidarité, la transparence, le respect et s'appuyant sur des principes éthiques reconnus et acceptés, particulièrement avec les pays en développement;
5. **d'accorder** une attention spécifique aux enfants et adolescents confrontés aux situations difficiles;
6. **d'éliminer** toutes les formes de discrimination à l'école et sur les lieux de travail et toutes les formes d'exclusion qui pourraient être liées à l'état de santé ou aux caractéristiques génétiques.

B. Le Congrès engage les organisations membres de l'IE à

1. **Jouer** un rôle actif dans l'élaboration des politiques scolaires d'éducation à la santé en étroite collaboration avec les ministères de l'éducation et de la santé ou en s'opposant à leurs plans lorsqu'ils sont destructeurs du service de santé scolaire.
2. Mieux **prendre en considération** le rôle crucial que peut jouer le système scolaire avec l'ensemble des personnels d'éducation, par le biais de l'éducation à la santé, notamment pour la prévention du VIH/SIDA et des MST ainsi que la prévention contre l'abus des drogues.
3. **S'impliquer** davantage à tous les stades de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes de santé scolaire;
4. **Agir** pour obtenir que tous les personnels du système éducatif reçoivent une formation initiale et en cours de service leur permettant de promouvoir la santé et d'éduquer à la santé;

5. **Combattre** toutes les formes de discrimination et d'exclusion à l'encontre des élèves, des étudiants ou des personnels d'éducation touchés par le VIH/SIDA ou tenant compte de leurs caractéristiques génétiques;
6. **Nouer** ou **développer** des relations avec les parents et les professionnels de santé au niveau local ou national et lorsque c'est nécessaire, entamer des actions afin d'assurer l'engagement de médecins et d'infirmières dans les écoles pour assurer des services médicaux spécifiques;
7. **S'engager**, notamment dans le cadre des réseaux "écoles santé", à faire de l'école un lieu sain offrant des installations sûres capables d'assurer une protection contre la maladie, la violence et les substances nocives.

C. Rôle de l'Internationale de l'Éducation:

L'IE devrait:

1. **Poursuivre et renforcer** sa collaboration avec les institutions du système des Nations Unies tout particulièrement avec l'OMS, ONUSIDA et l'UNESCO;
2. **Participer** activement aux manifestations internationales concernant la promotion de la santé, l'éducation à la santé et la prévention du VIH/SIDA, des MST et des drogues, à l'organisation d'événements de caractère régional et mondial afin d'intensifier la sensibilisation des populations, des personnels d'éducation et des jeunes, aux questions relatives à l'éducation à la santé;
3. **Réunir** le maximum d'informations et de matériels de formation sur ces questions et de les adresser aux organisations membres;
4. **Poursuivre et renforcer** l'introduction de thèmes sur toutes les questions d'éducation à la santé dans ses programmes de coopération et développement.

"EDUCATION A LA SANTE ET PREVENTION DU VIH/SIDA A L'ECOLE"

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INTERNATIONALE DE L'EDUCATION

24-25 & 26 juillet 1995, Harare (Zimbabwe)

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA POLITIQUE SCOLAIRE D'EDUCATION A LA SANTE ET AU VIH/SIDA

La politique d'éducation à la santé et au VIH/SIDA à l'école devrait:

1. **Elaborer** une éducation au VIH/SIDA dans le contexte de l'éducation à la santé à l'école, à tous les niveaux scolaires, en définissant clairement les responsabilités et les rôles;
2. **Viser** à la création de programmes communautaires en collaboration avec les Ministères de l'Education et de la Santé afin de répondre aux préoccupations des parents et des autres dirigeants de la communauté et de réduire la résistance aux efforts de prévention du VIH/SIDA dans les écoles;
3. **S'assurer** que les enfants, les enseignants et le personnel de l'éducation soient autorisés et encouragés à participer aux programmes scolaires;
4. **Eliminer** la discrimination, protéger les droits du personnel de l'éducation et assurer la confidentialité sur l'état de santé de ce personnel;
5. **Demander** aux gouvernements d'impliquer les syndicats et les membres de la communauté dans la formulation de la politique;
6. **Coordonner** les efforts au sein du personnel de l'éducation et des organisations à tous les niveaux;
7. **Assurer** la disponibilité des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la politique.

Afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'éducation à la santé et au VIH/SIDA à l'école, les organisations syndicales devraient:

1. **Recommander** une législation qui protégerait les enseignants qui abordent des sujets controversés tels que l'éducation au VIH/SIDA et l'éducation sexuelle;
2. **Demander** aux gouvernements d'inclure l'éducation au VIH/SIDA dans les programmes scolaires aux niveaux national, régional et local et de soutenir ces efforts;

Internationale de l'Education (IE) et Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

MANUEL DE FORMATION ET DE DOCUMENTATION DE REFERENCE SUR L'EDUCATION A LA SANTE ET LA PREVENTION DU VIH/SIDA ET DES IST A L'ECOLE

3. **S'assurer** que la question du VIH/SIDA soit abordée à la fois dans les écoles privées et publiques et dans les systèmes d'éducation formel et informel;
4. **Attirer** l'attention du grand public sur l'importance de l'éducation au VIH/SIDA;
5. **Encourager** le rassemblement de données nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique;
6. **Investir** financièrement et humainement dans l'éducation de leurs dirigeants et de leurs membres à l'importance de l'éducation au VIH/SIDA, aux comportements sexuels sains et aux droits humains;
7. **Proposer** un modèle de vocabulaire que les organisations membres pourraient utiliser lors de la négociation collective en vue d'élaborer une politique de lutte contre le VIH/SIDA;
8. **Collaborer** avec le gouvernement à l'élaboration et au suivi de la politique de lutte contre le VIH/SIDA;
9. **Etablir**, à l'intention des affiliés, des lignes directrices concernant la mise en œuvre et le suivi des politiques;
10. **S'assurer** du soutien technique et financier d'organisations nationales et internationales.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA POLITIQUE SCOLAIRE D'EDUCATION A LA SANTE ET AU VIH/SIDA

Le contenu et la mise en œuvre des programmes scolaires d'éducation à la santé et au VIH/SIDA devraient:

1. **Intégrer** l'éducation au VIH/SIDA dans le programme obligatoire, et dans l'éducation à la santé à l'école;
2. **Dispenser** à tous les étudiants, à chaque niveau des connaissances appropriées à leur âge et leur sexe, en tenant compte de leur culture et de leurs croyances religieuses;
3. **Impliquer** les étudiants, les parents, les concepteurs de programmes, le personnel de l'éducation, les représentants des ministères, les personnes vivant avec le VIH et les dirigeants de la communauté lors des moments clés de l'élaboration du programme;
4. **Définir** des objectifs du programme qui reflètent les besoins des étudiants, sur la base d'évaluations menées au niveau local et de recherche appropriée;
5. **S'assurer** que le programme comprenne:
 - a. une information précise sur la prévention de l'infection à VIH,
 - b. les connaissances nécessaires à un comportement sexuel responsable,

Internationale de l'Education (IE) et Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

- c. un enseignement qui encourage la compassion et l'attention dont ont besoin les personnes infectées par le VIH.
6. **Garantir** la disponibilité des ressources humaines, financières et matérielles;
7. **Garantir** l'usage de méthodes pédagogiques efficaces lors de la conception du programme.

Le rôle de l'organisation syndicale dans l'élaboration des programmes scolaires d'éducation à la santé et au VIH/SIDA devrait :

1. **Insister** pour que les programmes concernant le VIH/SIDA soient bien assurés aux niveaux local, régional et national;
2. **S'assurer** de la participation du syndicat dans l'élaboration du programme;
3. **Promouvoir** la sensibilisation du public à la nécessité de mettre en œuvre des programmes concernant le VIH/SIDA;
4. **Identifier** les ressources techniques et financières nécessaires au développement et à la mise en œuvre d'un programme dans le cadre du Plan National SIDA;
5. **Participer** au contrôle et au suivi de la mise en œuvre des programmes concernant le VIH/SIDA conformément au Plan National SIDA;
6. **Inclure** l'éducation au VIH/SIDA dans les programmes de formation des syndicats;
7. **Promouvoir** la collaboration entre les organisations membres de l'Internationale de l'Éducation, les ONG et les réseaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA, afin d'échanger des expériences et des informations concernant des programmes innovateurs.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA PRÉPARATION DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION À LA PRÉVENTION DE L'INFECTION AU VIH

Dans le cadre de la préparation du personnel de l'éducation à la prévention du VIH/SIDA et de la discrimination engendrée, il devrait être prévu de:

1. **Mettre en place** une formation initiale et continue des enseignants quel que soit leur niveau et un matériel de formation approprié;
2. **Donner la priorité** aux programmes de formation destinés aux enseignants chargés de dispenser l'éducation au VIH/SIDA et l'éducation sexuelle;
3. **Concevoir** une formation basée sur l'évaluation des besoins locaux et sur une recherche adéquate;

4. **Accorder** des compensations financières et professionnelles aux personnels de l'éducation qui participent à la formation;
5. **Fournir** une formation destinée à sensibiliser tous les employés de l'école;
6. **Organiser** l'horaire de manière à prévoir la formation continue;
7. **Apprendre** aux enseignants à travailler avec une grande variété de méthodes pédagogiques, dont l'apprentissage interactif, le jeu de rôle et le théâtre.

Le rôle de l'organisation syndicale dans la préparation du personnel de l'éducation à la prévention de l'infection au VIH devrait :

Afin d'aider les personnels de l'éducation à mieux se préparer, les syndicats devraient:

1. **Participer** en tant que tels aux programmes de formation;
2. **Plaider** pour que la formation soit fournie par les gouvernements;
3. **Favoriser** la coordination des programmes de formation avec les institutions nationales, comme les universités et les ONG, afin de former l'ensemble du personnel de l'éducation;
4. **Favoriser** l'échange d'expériences, de programmes de formation, de matériels, de séances de sensibilisation entre leurs membres;
5. **Assurer** la participation de leurs membres dans la conception et l'organisation de programmes de formation;
6. **Intégrer** dans les conventions et accords collectifs une formation continue aux droits, à la santé et sécurité au travail;
7. **S'assurer** que les fonds nécessaires à la formation au VIH/SIDA dans le cadre des ressources du Plan National SIDA soient disponibles;
8. **Se joindre** à d'autres organisations internationales, nationales, gouvernementales et non-gouvernementales afin d'obtenir le maximum de ressources destinées à la formation du personnel des écoles;
9. **Promouvoir** les séminaires de formation au niveau régional avec le soutien des agences des Nations Unies;
10. **Inclure** dans le budget formation de l'IE et de ses organisations membres des fonds destinés à l'éducation et à la sensibilisation au VIH/SIDA;
11. **Développer** au sein de l'Internationale de l'Education un code de l'éthique professionnelle afin de protéger les étudiants et le personnel de l'éducation des abus sexuels.

**EDUCATION A LA SANTE ET PREVENTION DU VIH/SIDA ET
DES COMPORTEMENTS DANGEREUX POUR LA SANTE
RESOLUTION DU PREMIER CONGRES MONDIAL DE L'INTERNATIONALE DE
L'EDUCATION**

19-23 juillet 1995, Harare (Zimbabwe)

Le Premier Congrès de l'Internationale de l'Education réuni à Harare (Zimbabwe) du 19 au 23 juillet 1995:

Profondément préoccupé par l'expansion rapide de la pandémie du SIDA dans toutes les régions, mais tout spécialement en Afrique et en Asie, ainsi que par toutes les menaces à un développement humain sain sur l'ensemble de la planète;

Particulièrement inquiet devant le nombre de plus en plus important d'enfants, d'adolescents et de jeunes femmes en âge de procréer affectés par le virus VIH, ainsi que par toutes les autres menaces contre la santé;

Convaincu que l'école a un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la santé des enfants, des adolescents et du personnel d'éducation et dans la prévention du VIH/SIDA, comme des autres risques pour la santé;

Notant avec satisfaction la mise en place par l'ONU d'un programme de lutte commun qui permettra aux différentes institutions de l'ONU de travailler plus étroitement et de mieux coordonner leurs efforts;

Reprenant à son compte la Déclaration de Consensus sur le SIDA et l'Ecole adoptée lors de la Consultation Mondiale des Organisations d'Enseignants organisée à l'UNESCO en avril 1990;

Constatant avec inquiétude également le développement de l'usage des drogues, notamment par injection, qui constitue un facteur majeur de transmission du SIDA;

Considérant que ces fléaux peuvent nuire à la stabilité sociale, économique voire politique des nations;

Considérant que l'état de santé affecte l'apprentissage et la réussite scolaire et que l'éducation à la santé doit influencer ou modifier les attitudes et les comportements permettant ainsi à l'enfant ou à l'adolescent de devenir le premier responsable de sa santé;

Considérant que des programmes globaux d'éducation à la santé à l'école abordant l'ensemble des aspects, enseignement, services de santé et environnement scolaire, peuvent encourager les enfants, les adolescents et les personnels d'éducation à adopter des comportements sains.

A. Le Congrès demande instamment aux Etats:

D'adopter et de mettre en œuvre des politiques globales et concertées de prévention contre l'usage des drogues notamment par injection intraveineuse;

De promouvoir activement une politique globale d'éducation à la santé intégrant la prévention du VIH/SIDA, notamment par la mise en place d'une véritable éducation à la sexualité;

D'établir des partenariats fondés sur la solidarité particulièrement avec les pays en développement;

D'accorder une attention spécifique aux adolescents et aux femmes en âge de reproduction;

De développer des politiques et programmes sur le SIDA;

D'améliorer la disponibilité, le choix et l'utilisation des moyens et des méthodes de protection;

D'éliminer toutes les formes de discrimination à l'école et sur les lieux de travail et toutes les formes d'exclusion en interdisant notamment les licenciements injustes ou tests de dépistage préalable à l'emploi mais également toutes les formes de marginalisation des groupes dits "à risque";

De mieux évaluer les effets négatifs du SIDA sur le développement social et économique.

B. Le Congrès engage les organisations membres de l'IE à:

Mieux prendre en considération le rôle crucial que peut jouer le système scolaire avec l'ensemble des personnels d'éducation, par le biais de l'éducation à la santé, pour la prévention du VIH/SIDA et la lutte contre l'expansion de la maladie;

Jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques scolaires d'éducation à la santé en étroite collaboration avec les ministères de l'éducation et de la santé;

S'impliquer davantage à tous les stades de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes de lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles;

Agir pour que tous les personnels du système éducatif reçoivent une formation initiale et en cours de service sur tous les aspects d'un programme global d'éducation à la santé, notamment sur ce qui concerne le VIH et le SIDA;

Combattre toutes les formes de discrimination et d'exclusion à l'encontre des étudiants ou personnels d'éducation touchés par le VIH/SIDA,

Nouer ou développer des relations avec les professionnels de santé.

C. Rôle de l'Internationale de l'Education:

Poursuivre et renforcer sa collaboration avec les institutions du système des Nations Unies tout particulièrement avec l'OMS, l'UNESCO et l'OIT;

Participer activement aux manifestations internationales concernant l'éducation à la santé et la prévention du VIH/SIDA, à l'organisation d'événements de caractère régional et mondial afin d'intensifier la sensibilisation des populations, et en particulier des jeunes, aux questions relatives à l'éducation à la santé;

Réunir le maximum d'informations sur ces questions et de les adresser aux organisations membres;

Introduire un thème sur les questions d'éducation à la santé et la prévention du VIH/SIDA dans ses programmes de coopération et développement.

Le Congrès se félicite par ailleurs de la tenue du 24 au 26 juillet d'une Conférence conjointe avec l'OMS et l'UNESCO et souhaite vivement que cette manifestation soit l'occasion de propositions concrètes et d'un engagement réel de tous ceux et toutes celles qui contribuent, dans le système éducatif, à l'éducation à la santé.